

Conseil Communautaire du 27 septembre 2018

D 2018	F	26
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	67 dossier 1 à 3 – 70 dossier 4 – 67 dossier 5 à 21 – 64 dossier 22 et 23 – 62 dossier 24 à 30	
Votants	77 dossier 1 à 3 – 80 dossier 4 – 66 dossier 5 et 6 – 79 dossier 7 à 21 – 77 dossier 22 et 23 – 75 dossier 24 à 30	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **21 septembre 2018** s'est réuni à la salle Multiculturelle de Meilhan-sur-Garonne, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	/
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnaud Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE)
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU (jusqu'au dossier 4)
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILLET</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (jusqu'au dossier 21) – Josette PATISSOU (jusqu'au dossier 21)
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUHAZE (jusqu'au dossier 21)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT (jusqu'au dossier 23) – Thierry CONSTANS (jusqu'au dossier 23)
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE (+ pouvoir Francis DUTHIL)
<u>Longueville</u>	/
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir Jean.François THOUHAZE à partir du dossier 22)
<u>Marmande</u>	Marie.Catherine BALLEREAU (jusqu'au dossier 4) - Daniel BENQUET (+ pouvoir Martine CALZAVARA) – Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES (+ pouvoir Serge CARBONNET) – Roland CHRISTEN (+ pouvoir Marie.Catherine BALLEREAU à partir du dossier 5) – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET (+ pouvoir Jean.Pierre MARCHAND à partir du dossier 5) - Philippe LABARDIN (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier 4) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir Patrick COUZINEAU) – Laurence VALAY (+ pouvoir Jacqueline CORREGES)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE (à partir du dossier 4)
<u>Saint Martin Petit</u>	Rogers STEFFAN (Suppléant)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE (+ pouvoir Didier RESSOT) – Christine VOINOT (+ pouvoir Pascal LAPERCHE)
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (Suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS - Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT.MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Christian GIACOMEL (Suppléant)
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY
<u>Absents ou excusés</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE - Carole VERHAEGHE - Francis DUTHIL - Guy FARBOS - Lydie ANGELY - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Charles CILLIERES - Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU - Thierry CARRETEY - Marie-France BONNEAU - Didier RESSOT - Philippe RIGAL - Jacques BRO - Régis BARD - Elizabeth LE CHARPENTIER - Valérie TACCO - Jean GUIRAUD – Gaëtan MALANGE (jusqu'au dossier 3) - Jean.Michel MOREAU (à partir du dossier 5) – Marie.Catherine BALLEREAU (à partir du dossier 5) - Jean.Pierre MARCHAND (à partir du dossier 5) – Jacques BILIRIT (à partir du dossier 22) – Josette PATISSOU (à partir du dossier 22) - Jean.François THOUHAZE (à partir du dossier 22) – Thierry CONSTANS (à partir du dossier 24) – Danièle ANGOT (à partir du dossier 24)
<u>Pouvoirs de</u>	Patrick COUZINEAU à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Pascale LAPERCHE à Christine VOINOT – Lydie ANGELY à Philippe LABARDIN – Martine CALZAVARA à Daniel BENQUET - Jacqueline CORREGES à Laurence VALAY – Didier RESSOT à Gilles LAGAÛZERE - Carole VERHAEGHE à Michel PERAT – Francis DUTHIL à Sylvie BARBE - Serge CARBONNET à Marie.Françoise BOUGUES - Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES - Marie.Catherine BALLEREAU à Roland CHRISTEN (à partir du dossier 5) – Jean.Pierre MARCHAND à Josette JACQUET (à partir du dossier 5) – Jean.François THOUHAZE à Jean.Claude DERC (à partir du dossier 22)
<u>Secrétaire de Séance</u>	Jacky TROUVÉ

Dossier n°26 -
SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

Rapporteur : Gilles LAGAÛZERE

Objet de la délibération

Présentation de la contribution de Val de Garonne Agglomération au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Exposé des motifs

Le cadre réglementaire et la portée du SRADDET

Issu de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, précisé par une ordonnance modifiée du 27 juillet 2016 et par un Décret du 3 août 2016, le SRADDET est un outil de planification et d'anticipation, qui doit déterminer les orientations stratégiques et les objectifs de développement régional en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et de développement durable.

C'est également un document intégrateur. A ce titre, il mettra en cohérence et se substituera à plusieurs politiques sectorielles en matière d'aménagement, tels le Schéma Régional des Infrastructures Terrestres (SRCTI), le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), ...

Le SRADDET est élaboré par ailleurs, en cohérence avec les autres schémas de compétence régionale tels le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ou encore le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Ils seront enfin prescriptifs. Ses dispositions seront en effet opposables aux documents d'urbanisme des collectivités et de leur groupement (SCOT, PLU, PDU...), qui devront prendre en compte les objectifs et être compatibles avec celui-ci.

Le SRADDET va déterminer des objectifs à moyen et long termes dans plusieurs domaines et enjeux :

- Equilibre et égalité des territoires,
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- Désenclavement des territoires ruraux,
- Habitat,
- Gestion économe de l'espace,
- Intermodalité et développement des transports,
- Maîtrise et valorisation de l'énergie,
- Lutte contre le changement climatique,
- Pollution de l'air,
- Protection et restauration de la biodiversité,
- Prévention des risques d'inondation,
- Prévention et gestion des déchets,
- Voies et axes routiers qui constituent des itinéraires d'intérêt régional,
- Numérique.

Ces prescriptions seront retracées dans un rapport d'objectifs et un fascicule fixant, par thématique, des règles générales et les modalités de suivi.

La loi impose que le SRADDET soit obligatoirement approuvé par le Préfet de Région avant juillet 2019.

La contribution de VGA

Val de Garonne Agglomération a souhaité contribuer au SRADDET. Ainsi, l'Agglomération a rédigé sa contribution en suivant les quatorze objectifs stratégiques proposés par le SRADDET, à savoir :

- Créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles,
- Développer l'économie circulaire,
- Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter,
- Accroître l'attractivité de la région par une offre de transports de voyageurs et de marchandises renforcée,
- Ouvrir la Région sur ses voisines, l'Europe et le monde,
- Allier économie d'espace, mixité sociale et qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat,
- Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir les ressources en eau,

- Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain,
- Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation,
- Etre inventif pour limiter les impacts du changement climatique,
- Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux,
- Affirmer les centres-bourgs et centres-villes comme échelons incontournables d'un accès équitable aux services et équipements,
- Optimiser les offres de mobilité, la multimodalité et l'intermodalité,
- Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages.

Il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur la contribution de Val de Garonne Agglomération au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, jointe en annexe de la présente délibération.

Le Président propose au Conseil de bien vouloir examiner cette contribution.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Prend acte de la contribution de Val de Garonne Agglomération au Schéma Régional de d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires,

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, hors compétences déléguées.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	75
<i>Pour</i>	75
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Publication / Affichage
Le 28 septembre 2018

Fait à Marmande, le 27 septembre 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,